

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 8-9

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LU DANS LA PRESSE ANGLO-SUISSE

We have been asked to publish the following report sent by M. Paul Gruaz, member for France of the Commission of the Swiss Abroad, himself a subscriber to the " Swiss Observer ".

CONSTRUCTION D'UNE MAISON
SUISSE A LYON

Il y a 20 ans, un comité composé de personnalités suisses de Lyon constituait une Société Immobilière ayant pour but de construire une " Maison Suisse " et d'offrir à l'importante colonie helvétique et aux sociétés suisses de la grande ville rhodanienne les locaux dont elles avaient besoin. A l'appel de ce Comité, les souscriptions de parts de la Société Immobilière furent nombreuses et un terrain put être acheté.

Mais des difficultés de tous ordres, notamment l'expropriation de ce terrain par la Ville de Lyon, qui fit ériger une école sur le bloc dont il faisait partie, ainsi que la perte de pouvoir d'achat de la monnaie empêchèrent depuis lors la réalisation du projet.

En 1961 cependant, en s'associant avec une Compagnie d'assurances suisse dont le siège lyonnais est devenu trop exigu, la Société Immobilière " La Maison Suisse " put acheter un nouveau terrain très bien situé et sur lequel la construction d'un immeuble de sept étages a débuté récemment. La " Maison Suisse " y sera propriétaire d'une belle salle de 250 m², divisible, ainsi que d'un carnotzet et des locaux annexes nécessaires. La Colonie suisse de Lyon disposera ainsi du cercle qui lui fait défaut et notre pays d'un centre de rayonnement, notamment sur le plan culturel.

Samedi 11 avril M. Manz, Consul général, M. Gruaz, Président de la Société Immobilière, accompagné de MM. Knobel, Bodmer, Ochsner, Chassot, membres de son Comité, M. Jacot, Directeur à Lyon de la Compagnie d'assurances " L'Union Suisse ", et M. Cornaz, constructeur de l'immeuble, constatèrent, à l'occasion d'une visite de chantier et de la réunion qui suivit, que les dispositions prises permettraient d'inaugurer la Maison Suisse de Lyon dans deux ans environ. C'est là une bonne nouvelle, non seulement pour les Suisses de Lyon, mais pour tous ceux qui portent de l'intérêt au rayonnement de notre pays à l'étranger.

CANTON D'ARGOVIE

IMPORTANT LEGS

Feu Friedrich Geiser, décédé à Aarbourg, a légué 50.000 F à l'hôpital de district de Zofingue. Ce montant sera versé au fonds en faveur de la construction d'une maison pour les sœurs de l'établissement.

CANTON DE BERNE

CONTRE LA VENTE D'ARMES SUISSSES
A L'EGYPTE

Plus de trois cents professeurs d'universités et hautes écoles de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'Institut des hautes études commerciales et administratives de Saint-Gall ont lancé un appel protestant contre les préparatifs de guerre dirigés contre l'Etat d'Israël, et condamnant plus particulièrement les ventes d'armes effectuées par des entreprises suisses à l'Egypte.

Dans leur appel, les signataires déclarent vouloir attirer l'attention de la Confédération et des cantons, des responsables de l'industrie et de l'économie ainsi que l'opinion publique sur un problème qui leur paraît des plus préoccupants : les menaces déclarées ou voilées du président Nasser contre l'Etat d'Israël se font toujours plus claires. Il apparaît qu'il ne s'agit pas en l'occurrence uniquement de revendications territoriales, mais également de l'expression d'une volonté passionnée d'anéantir le peuple juif, poursuit l'appel, qui estime que devant les efforts fiévreux d'armements accomplis actuellement il ne peut pas s'agir seulement de simple propagande.

Les signataires de l'appel déclarent ensuite avoir appris, avec révolte, à maintes reprises, qu'un appui serait accordé à ces préparatifs de guerre par d'autres Etats et quelques ressortissants d'autres Etats. Aujourd'hui, plusieurs reproches de cet ordre visent quelques entreprises suisses, reproches qui, affirme l'appel, n'ont pu apparemment être démentis qu'en partie. La portée de notre action en politique étrangère, déclarent les signataires, est limitée. Mais, n'oublions pas, poursuivent-ils, que nous portons une part de responsabilité dans une situation qui pourrait se transformer en une nouvelle tragédie.

Face à cette situation tragique, nous devons savoir faire preuve d'autolimitation en nous souvenant que la Suisse est aujourd'hui encore un symbole de paix. C'est dans cet esprit que nous adressons un appel urgent à l'opinion publique suisse. Il ne suffit pas, concluent les signataires de cet appel, de ne pas faire ce qui est juridiquement interdit. La situation actuelle exige beaucoup plus de nous.

MISE AU POINT DU DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL DANS L'AFFAIRE KAMIL

Le Département politique fédéral a publié la mise au point suivante :

« Dans la conférence de presse qu'il a tenue à Zurich, le 8 juillet, M. Hassan Sayed Kamil a fait des déclarations qui appellent une mise au point. M. Kamil a prétendu que des hauts fonctionnaires du Département politique se seraient prononcés en faveur de son activité et de celle de la maison « Motoren, Turbinen und

Pumpen ag » (M.T.P.), qu'il dirige. Il a ajouté que le conseiller fédéral Wahlen aurait déclaré que l'activité de M. Kamil n'était pas indésirable. Ces affirmations sont inexactes. Lors d'un entretien que les avocats de M. Kamil ont eu avec le secrétaire général du Département politique fédéral, le 21 mai 1963, ceux-ci ont voulu savoir si l'activité de M. Kamil était considérée comme indésirable par les autorités fédérales ou non. Il leur fut répondu que les autorités fédérales n'avaient pas à délivrer de certificats de bonne conduite ni à s'exprimer sur l'aspect moral d'une activité aussi longtemps que celle-ci se maintenait dans les limites de la légalité. La chose qu'elles pouvaient dire est qu'à leur connaissance, M. Kamil et la M.T.P. n'avaient, jusqu'à présent, pas enfreint de disposition légale suisse. Le conseiller fédéral Wahlen n'a jamais fait aucune déclaration au sujet de M. Kamil.

En ce qui concerne M. Ferdinand Anton Brandner, délégué du conseil d'administration de la M.T.P., contre lequel il existe une interdiction d'entrée en Suisse, prise par le Ministère public fédéral, M. Kamil a fait valoir que les autorités fédérales lui auraient néanmoins donné l'autorisation de participer à des séances du Conseil d'administration de la M.T.P. Le Département fédéral de justice et police tient à préciser que depuis le jugement du procès Neeser/Naef en mai de cette année, qui fit apparaître l'activité de M. Brandner sous un jour sensiblement différent, aucune autorisation de ce genre ne lui a plus été délivrée.

Enfin, pour ce qui est des livraisons de matériel dont a fait état M. Kamil, les autorités fédérales n'ont accordé aucun permis d'exportation à des maisons suisses. Il s'agira maintenant d'établir si ces livraisons tombent sous le coup de la législation concernant le matériel de guerre et si des infractions à cette législation ont été commises. Le nécessaire sera fait dans ce sens ».

LE RAPPORT D'ACTIVITE 1963 DE L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER

Le rapport d'activité 1963 de l'aide suisse à l'étranger est sorti de presse et décrit le travail constructif accompli dans 15 pays des continents africain, asiatique, de l'Amérique latine et dans les régions limitrophes de l'Europe. Plus de 3 millions de francs étaient à disposition. De ceux-ci 922.000 F ont été reportés, dans un but précis, sur les nouveaux comptes. La répartition sur les différentes régions nécessiteuses et le compte des différents moyens employés en 1963 donnent les résultats suivants : 393.850 F ; en Algérie (reboisement, construction dans les villages de montagne, instruction) : 379.441 F ; en Grèce (aide aux réfugiés et aide à la construction) : 224.116 F ; en Inde (école d'agriculture, irrigation, réintégration de lépreux guéris) : 165.000 F ; au Népal (fromagerie et développement agricole) : 159.072 F ; en Yougoslavie (reconstruction à Skoplje, aide médicale et formation professionnelle) : 79.322,10 F ; en Italie du Sud (centre d'apprentissage et protection de la jeunesse) : 77.322 F ; au Cameroun (construction d'un hôpital et d'une école) : 63.000 F ; dans le Nord-Est brésilien (service social agricole de Pindo-

rama) : 56.029 F ; en Jordanie (hôpital d'enfants à Bethléem) : 47.447 F ; en Israël (installation d'ateliers d'apprentissage) : 21.900 F ; en Indonésie (organisation d'une école ménagère), etc. Le reste se répartit sur différents projets dont l'émigration individuelle de réfugiés (92.300 F) et les frais administratifs du secrétariat (175.718 F).

La collecte de l'aide suisse à l'étranger a atteint jusqu'à mi-juillet le montant de 1.852.620,05 F. L'aide suisse à l'étranger remercie tous les donateurs, petits et grands, et les vendeurs d'insignes.

Au cours du premier semestre de l'année 1964.

L'aide suisse à l'étranger a pris en charge des travaux de construction et des actions d'entraide pour une somme de plus de 2,9 millions de francs. Des collectes en ont fourni 1,7 million, le reste consistant en subsides fédéraux. Les différents projets sont réalisés en partie par l'aide suisse à l'étranger, en partie par les organisations-membres (par exemple l'œuvre des Eglises évangéliques de Suisse, Union suisse Caritas, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'aide suisse à des régions extra-européennes). Les fonds sont répartis comme suit : 513.000 F pour la construction des ateliers de tapis dans les villages de réfugiés tibétains à Byalakuppa et Chandragiri (dans les Etats indiens de Mysore et Orissa) ; 384.895 F en faveur des centres de formation et d'apprentissage en Inde du Nord et de l'Ouest ; 180.000 F pour l'irrigation dans le Kendal central ; 181.000 F pour le développement agricole et professionnel dans le Népal. De plus, 414.892 F ont été investis pour la formation scolaire et professionnelle en Afrique du Nord et en Afrique centrale ; 150.000 F pour les travaux de reboisement et l'aide médicale en Algérie 110.000 F pour la construction d'un hôpital d'enfants à Bethléem (Jordanie) et 310.000 F pour l'aide aux réfugiés et des projets de construction en Grèce.

Pour mener à bien les tâches qui nous attendent, de plus amples moyens sont nécessaires. Il s'agit avant tout d'établir de nouvelles possibilités de formation scolaire et professionnelle (également pour jeunes filles), les installations d'irrigation dans les villages sous-développés de l'Inde, la réintégration de lépreux guéris dans le village d'Anandwan, le développement des centres de formation scolaire et professionnelle dans l'Afrique du Nord et l'Afrique Centrale et la poursuite des travaux de reboisement prennent une partie importante au programme de l'aide suisse à l'étranger. Il ne faut cependant pas oublier non plus l'aide aux réfugiés et les projets de reconstruction en Grèce comme aussi l'aide médicale dans le Proche-Orient (l'hôpital d'enfants de Bethléem, par exemple).

INAUGURATION D'UN MONUMENT A LA MEMOIRE DU GENERAL GUISAN

A la veille de la fête nationale, un monument à la mémoire du général Guisan a été inauguré à Interlaken, où le commandant en chef de notre armée avait établi son quartier général

d'avril 1941 à octobre 1944 et où pendant la même période le quartier général de l'armée avait son siège. Ce monument se trouve au Hoeheweg, au milieu des arbres du parc du château historique d'Interlaken. Le monument représente un Suisse à genoux, dans une position de défense. Il est l'œuvre du sculpteur bernois Gustave Piguet. Le socle porte dans les quatre langues nationales de marquantes déclarations du général. Des membres de la famille Guisan et une délégation du gouvernement bernois ont pris part à la cérémonie d'inauguration. Des discours ont été prononcés par M. Junker, président de la commune par le sculpteur Gustave Piguet et par le colonel Mario Marguth qui fut pendant la guerre chef de l'état-major personnel du général, et qui traça un portrait marquant du général, qui sut unir et fortifier tout le peuple suisse dans sa volonté de défense, en une période grave et difficile.

CONCOURS POUR UNE NOUVELLE AFFICHE SUR LA PREVENTION DES INCENDIES

Le « Centre d'information pour la prévention des incendies » invite tous les artistes de la Suisse à participer à son nouveau concours d'affiches. Après avoir consacré les campagnes de ces dernières années aux agriculteurs, aux ménagères, puis à tous les fumeurs, le C.I.P.I. s'adressera l'année prochaine à la jeunesse des écoles. Il prépare le matériel propre à gagner jeunes garçons et jeunes filles à la cause de la prévention du feu. La nouvelle affiche doit jouer dans cette future campagne un rôle considérable.

Le concours est doté de prix pour un montant de 11.000 F. Il est prévu d'octroyer une somme de 5.000 F pour le premier prix. Un jury, composé de trois représentants du C.I.P.I., deux représentants de la V.S.G., un représentant du B.G.G. et d'un publiciste neutre, sera chargé d'attribuer ces prix. Le Centre d'information pour la prévention des incendies, case postale 347, 3001 Berne, remettra gratuitement aux intéressés les conditions du concours.

LES NEGOCIATIONS ENTRE LA SUISSE ET LA R.A.U. SUR L'INDEMNISATION DES INTERETS SUISSES ONT ABOUTI

Les négociations menées depuis presque deux ans entre une délégation suisse et une délégation de la République arabe unie ont abouti le 20 juin 1964 à la conclusion d'un accord sur l'indemnisation des intérêts suisses en République arabe unie et d'un protocole d'application, qui ont été signés par les deux chefs de délégation, M. Hans Buehler, vice-directeur de la division du commerce, et M. Zakaria M. Tawfick Abdel Fattah, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'économie.

L'accord a pour objet de dédommager les citoyens et les sociétés suisses à la suite des nationalisations, des mesures de séquestre et des réformes agraires décrétées en République arabe unie dès 1960. Le montant des indemnités retenu dans l'accord s'élève à 40 millions de francs suisses environ. L'accord règle notamment le transfert de ces indemnités qui sera échelonné sur une période de 8 années. Pour le transfert, la valeur des indemnités prévue conformément à la législation égyptienne est réduite à 65 %. D'autre part, le Gouvernement de la République arabe unie accorde une garantie de cours pour toute la durée de l'accord. Aux fins du transfert les indemnités libellées en livres égyptiennes et assorties de la garantie de cours pourront être utilisées pour moitié à la couverture des dépenses des touristes suisses ainsi que des frais des bureaux techniques et scientifiques suisses en République arabe unie et, pour l'autre moitié, au paiement partiel de marchandises égyptiennes (excepté le coton brut et le riz), destinées à la Suisse.

L'accord qui sera encore soumis aux Chambres fédérales pour approbation, sera applicable provisoirement dès le 1^{er} octobre 1964 et entrera en vigueur au moment de l'échange des instruments de ratification.

D'entente avec l'Office suisse de compensation, le Département politique fédéral décidera quelles personnes et quels biens peuvent bénéficier de l'accord et établira les attestations requises. Les personnes qui, au cours des enquêtes précédentes, se sont annoncées au Département politique, soit directement, soit par l'entremise de leur banque et de l'association suisse des banquiers, seront invitées par l'Office suisse de compensation à se procurer les formules accompagnées des directives nécessaires en vue d'annoncer à cet office leurs prétentions couvertes par l'accord. Pour atteindre également les personnes qui ne se sont pas encore annoncées jusqu'à présent, le Département politique publiera des appels dans la presse. Les intéressés domiciliés en République arabe unie s'adresseront à l'ambassade de Suisse au Caire.

UN DES LAUREATS DE LA BIENNALE DE VENISE FELICITE PAR LE CONSEILLER FEDERAL TSCHUDI

Le jury de la Biennale de Venise a attribué au sculpteur Zoltan Kemeny (Suisse) le grand prix international de la sculpture. Le chef du Département fédéral de l'Intérieur a adressé à l'artiste ses vives félicitations.

UN PROJET REVOLUTIONNAIRE : LE GOTHARD-QUEST

Au moment où le Conseil fédéral vient de se prononcer pour la construction d'un tunnel routier de Goeschenen à Airolo et alors que les C.F.F. poursuivent leurs études en vue

du percement d'un tunnel ferroviaire de base de 45 km de longueur d'Erstfeld à Biasca, l'ingénieur valaisan Albert Coudray a déposé à l'Office fédéral des transports un nouveau projet de tunnel ferroviaire, dénommé « Gothard-Ouest », qui, de l'avis de son auteur, apporterait une solution intégrale au problème des transports ferroviaires à travers la chaîne des Alpes. Ce projet présente assurément un grand intérêt, preuve en est que l'Office fédéral des transports a décidé qu'il fera l'objet d'études minutieuses et complètes, en même temps que les autres projets en discussion.

Considérant la nécessité de relier directement et rapidement les deux pôles d'attraction du trafic, soit au Nord la plaine du Rhin et Bâle et au Sud la plaine du Pô et la Méditerranée. L'auteur du projet a estimé que seule une solution nouvelle permettant de franchir les Alpes à basse altitude par une ligne de chemin de fer ayant le caractère de ligne de plaine, avec des pentes ne dépassant pas les 10 pour mille, des rayons de courbure de plus de 800 m et des vitesses de trains de l'ordre de 100 à 120 km/h, permettra à la Suisse de conserver sa position privilégiée de plaque tournante de l'Europe.

Les caractéristiques du Gothard-Ouest.

A cheval sur la diagonale de Chiasso-Bâle, le Gothard-Ouest est une ligne de chemin de fer de plaine à double voie, complètement nouvelle, de Magadino à Lucerne vers Bâle, avec un embranchement secondaire à partir de Meiringen, pour rejoindre le réseau du Berne-Loetschberg-Simplon à Interlaken, vers Spiez et Berne. Le Gothard-Ouest a son origine dans la plaine de Magadino et se raccorde directement vers le Sud aux lignes de Chiasso et de Luino. Vers le Nord, il suit le Val Maggia jusqu'à Cavigno (alt. 464 m), entre dans un tunnel de base de 47 km 500 et en ressort à Innertkirchen dans la vallée de l'Aar (alt. 645 m).

Il continue en direction de Meiringen, passe sous le Brunig jusqu'à Giswill où il rejoint le trafic de la ligne du Brunig et par un nouveau tunnel, celui du Schattenberg, rejoint directement la gare de Lucerne et la ligne de Bâle.

Le Gothard-Ouest rendrait superflu le tunnel de base Amsteg-Biasca et éviterait du même coup, selon son auteur, la mutilation de nos plus belles lignes de chemin de fer, par un court-circuitage par le bas, des tunnels actuels du Gothard et du Loetschberg.

Le Gothard-Ouest aurait donc 2 km 200 de plus que le tunnel de base du Gothard, mais il pourrait être attaqué simultanément en dix endroits, au lieu de six au Gothard, ce qui permettrait de le construire en huit ans seulement, au lieu de douze. Compte tenu des intérêts intercalaires son coût total serait de 915 millions contre 927 millions au Gothard de base.

Le Gothard-Ouest aurait une capacité de débit de 300 trains par jour et de 300.000 tonnes de marchandises, ce qui représente 230 trains et 210.000 tonnes de marchandises par jour de plus qu'avec la combinaison du Gothard de base.

L'ingénieur Coudray estime à 1.700 millions de francs le coût total des travaux, soit le même ordre de grandeur que pour les tunnels de base du Gothard et du Loetschberg.

Il fait aussi observer que l'embranchement d'Interlaken-Berne permettrait à coup sûr de revaloriser la ligne de Delle en établissant une liaison directe et rapide entre le Nord-Ouest de la France et le Tessin-Italie. Enfin, la grande gare qui serait construite à Magadino pourrait être combinée avec un port fluvial. Le jour où la navigation lac Majeur-Adriatique sera réalisée.

DES MILLIONS POUR LES CENTRES SUISSES DE LONDRES ET NEW YORK

Le Conseil fédéral a décidé de demander aux Chambres un crédit de 9.100.000 F pour une contribution extraordinaire de 3.800.000 F et un prêt sans intérêt de 5.300.000 F à l'Office national suisse du tourisme, en vue du déplacement et du renouvellement de ses agences de Londres et de New York. Il s'agit, en fait, de créer dans ces deux métropoles des centres suisses (Swiss centre), de manière à ce que l'O.N.S.T. soit mieux à même de sauvegarder dans les pays anglosaxons les intérêts du tourisme suisse, dont l'importance pour l'économie nationale n'a plus à être démontrée.

L'O.N.S.T. occupe 239 personnes dont 197 à l'étranger et il est représenté dans 18 villes : 13 en Europe : Amsterdam, Bruxelles, Copenhague, Francfort, Lisbonne, Londres, Madrid, Milan, Nice, Paris, Rome, Stockholm et Vienne, 3 en Amérique : New York, San Francisco et Buenos Aires, ainsi qu'au Caire et à Tel-Aviv. Le rajeunissement de la plupart des agences de l'O.N.S.T. est urgent ; pour l'instant, deux projets sont au point : Londres et New York.

La « Swiss Centre » de Londres sera érigée au Leicester square, en collaboration avec une firme anglaise et la société de banque suisse. Il comprendra tout un ensemble de bâtiments de 15 étages, avec bureaux et magasins à usage commercial. La participation de l'O.N.S.T. comprendrait l'achat d'un droit de superficie (lease) pour 21 ans, la participation au capital-actions et l'aménagement des locaux loués. Le renouvellement du bail après 21 ans devrait faire l'objet de nouvelles tractations. Le crédit demandé par le Conseil fédéral est de 4.100.000 F, dont 1.200.000 F à fonds perdus et 2.900.000 F à titre de prêt sans intérêt. Ce crédit se décompose comme suit : achat du droit de superficie pour 21 ans 2.900.000 F, participation au capital-actions 600.000 F, aménagement et ameublement des locaux 600.000 F. A noter que le rendement du capital-actions serait de l'ordre de 10 %, ce qui permettrait à l'O.N.S.T. d'entretenir environ 60.000 F par an.

Quant au « Swiss Centre » de New York, il aurait sa façade à la 5^e avenue, à l'angle sud-ouest de la 49^e avenue. Les actionnaires de ce centre sont au nombre de 13 : société de banques suisses, horlogers suisses, Win-

terthour accidents, Ciba, Geigy, Nestlé, Sandoz, banque populaire suisse, Heberlein et C^{ie} et chocolats Tobler. La dépense totale pour l'O.N.S.T. est évaluée à 5.000.000 de francs, dont 2.600.000 F à fonds perdus et 2.400.000 F de prêt sans intérêt.

LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA SUISSE PENDANT LA GUERRE

Il y a deux ans que le Conseil fédéral a chargé le professeur, E. Bonjour, auteur d'un ouvrage sur la neutralité suisse, de rédiger un rapport général sur la politique étrangère de la Suisse pendant la guerre.

On apprend, à ce propos, que les anciens conseillers fédéraux Etter, qui fut membre de l'Exécutif fédéral de 1934 à 1959, et Kobelt, chef du Département militaire de 1940 à 1954, ont également été priés de rédiger des rapports complémentaires sur le même objet. Ces deux personnalités ayant participé activement aux événements qui marquèrent l'activité du Conseil fédéral durant la seconde guerre mondiale. La rédaction de ces rapports complémentaires touche à sa fin. Quant au professeur Bonjour, il poursuit ses travaux sur la base de la documentation mise à sa disposition et des informations que lui fournissent les personnalités consultées.

LA COLLABORATION SYNDICALE ITALO-SUISSE

Le service de presse de l'Union syndicale suisse donne les renseignements suivants sur les échanges de vues qui ont eu lieu à Genève sur les problèmes de la main-d'œuvre italienne en Suisse entre les délégations de la Confederazione italiana sindacati Lavoratori (C.I.S.L.) de l'Union italiana del Lavoro (U.I.L.), et de l'Union syndicale suisse. La conférence a élaboré un long document. Le préambule précise cependant d'emblée que les revendications sur lesquelles les parties se sont entendues ne sont réalisables que « dans la mesure où les travailleurs italiens reconnaîtront la nécessité d'adhérer aux syndicats démocratiques, tant durant leur présence en Suisse qu'à leur retour dans leur pays ». Le principe, selon lequel les travailleurs italiens bénéficient à tous égards des mêmes conditions de travail que les Suisses a été confirmé. Cette égalité a trait tant aux devoirs qu'aux droits.

La C.I.S.L. et l'U.I.L. précisent que l'Union syndicale et ses Fédérations sont seules habilitées à défendre légitimement les intérêts des travailleurs italiens et suisses face aux employeurs et aux autorités fédérales.

De son côté l'U.S.S. reconnaît que la C.I.S.L. et l'U.I.L. sont les seules organisations syndicales qualifiées pour formuler les exigences des travailleurs italiens émigrés et de leurs familles à l'égard de l'U.S.S. et du Gouvernement italien. Ces deux centrales italiennes défendent les intérêts des tra-

vailleurs italiens en suisse uniquement par l'intermédiaire de l'Union syndicale.

En ce qui concerne les revendications.

La « déclaration » demande tout d'abord que la nouvelle Convention italo-suisse sur la Sécurité sociale signée à Rome le 14 décembre 1962 et ratifiée en 1963 par les deux parties entre aussi rapidement que possible en vigueur, un certain nombre de travailleurs attendant encore cette décision pour pouvoir bénéficier des rentes d'invalidité ou des rentes extraordinaires de vieillesse, de veuve ou d'orphelin. Cependant, l'application de la Convention n'étant pas possible tant que les deux pays n'auront pas signé un nouvel accord sur l'émigration pour remplacer celui de 1948. Les trois organisations invitent les deux gouvernements à accélérer les pourparlers. Les autres revendications peuvent être résumées comme suit :

Le travailleur saisonnier qui a travaillé en Suisse pendant 28 mois dans l'espace de trois années consécutives doit être mis sur le même pied que le travailleur au bénéfice d'un permis annuel, ce qui le mettra en mesure de faire venir sa famille et de bénéficier d'un permis d'établissement.

Le travailleur étranger qui dénonce son emploi n'étant pas autorisé à travailler dans une autre entreprise, même dans la même branche si l'employeur précédent s'y oppose, le changement dans la même profession et dans le même canton doit cesser d'être assujéti à un nouveau permis après l'expiration du premier permis de travail.

L'accord de 1948 prévoit qu'un travailleur italien reçoit un permis de domicile après un séjour régulier et ininterrompu de dix ans. Il ne doit donc pas être contraint, lorsque l'expiration de ces dix ans approche, d'interrompre son séjour.

Le séjour — de trois ans actuellement —, qui est exigé pour qu'un travailleur soit habilité à faire venir en Suisse les membres de sa famille, doit être réduit. Les cantons doivent appliquer les règles établies par la Confédération. L'admission de l'épouse ou d'un autre membre de la famille ne doit pas être soumise à la condition d'exercer une activité lucrative en Suisse.

Les taxes de séjour perçues uniquement des travailleurs étrangers doivent être abolies.

L'employeur doit prendre en charge pour tout travailleur — non seulement pour celui qui est au bénéfice d'un contrat de travail individuel — des frais du voyage de retour au lieu de domicile quand un cas de force majeure ou d'autres causes que l'employeur ne pouvait prévoir mettent fin aux rapports de service.

Le travailleur dont l'imposition est calculée sur la base d'un revenu théorique doit avoir la possibilité d'obtenir, avant la fin de la saison, un décompte opéré sur la base du revenu effectif et toucher la compensation de la différence éventuelle.

L'Union syndicale et des Fédérations affiliées intensifieront leurs efforts auprès des autorités fédérales, cantonales et

communales et auprès des employeurs afin d'accélérer l'exécution des programmes de construction d'habitations à caractère social.

Les autorités cantonales et communales doivent exercer un contrôle sévère et constant des conditions d'hygiène et du coût des logements des travailleurs étrangers afin d'éliminer définitivement les abus et autres inconvénients déplorés à plusieurs reprises dans ce secteur.

En ce qui concerne les allocations familiales, les différences de traitements entre travailleurs indigènes et étrangers qui subsistent doivent être abolies, en particulier en ce qui concerne le montant des allocations et la limitation du nombre des enfants pour lesquels les travailleurs touchent l'allocation.

Les trois organisations demandent que le gouvernement italien oblige le travailleur italien à assurer les membres de la famille qui restent au pays contre les risques de maladie.

Pour faciliter l'accès des enfants de travailleurs italiens aux écoles publiques de tous les degrés, les trois organisations demandent qu'un effort soit fait pour surmonter les difficultés résultant des différences des structures scolaires et des conditions locales. Il convient de prendre en ligne de compte les études antérieures et les connaissances linguistiques, cela afin de permettre aux adultes de suivre des cours de perfectionnement technique ou de perfectionnement culturel ou linguistique.

Le contrôle sanitaire à la frontière doit être accéléré.

Cette déclaration constitue la base des efforts qui seront poursuivis en Suisse, en commun pour écarter toute discrimination des travailleurs italiens. En se fondant sur les termes de cette déclaration, les fédérations affiliées procéderont à des échanges de vues pour préciser les mesures qu'appelle la réalisation des postulats ci-dessus.

L'AMBASSADEUR PIERRE MICHELI

A LA FÊTE DU PREMIER AOÛT A TRAMELAN

L'ambassadeur Pierre Micheli, secrétaire général du département politique fédéral, a prononcé le discours de circonstance à l'occasion de la fête nationale du premier août à Tramelan et où se tient le concours hippique national.

M. Micheli a dit notamment :

« Ce soir, nous voilà rassemblés pour commémorer la fondation de notre patrie. Nous voilà réunis, vous habitants de Tramelan et nous qui sommes vos hôtes, pour célébrer notre fête nationale, pour nous recueillir et écouter ensemble cette voix secrète qu'éveille au plus profond de nos cœurs l'évocation des événements qui sont à l'origine de la Confédération.

Dans le traité de Brunnen, les Waldstaetten avaient écrit :

« Comme la nature humaine est faible et fragile, il arrive que ce qui devrait être durable et perpétuel est bientôt et facilement livré à l'oubli. C'est pourquoi il est utile et nécessaire que les choses qui sont établies pour la paix, la tranquillité, l'avantage et l'honneur des hommes, soient mises par écrit et rendues publiques par des actes authentiques. »

Dans des journées comme celle-ci, il convient donc de rappeler des choses que, bien sûr, nous savons tous, mais qui risquent cependant, étant donné cette faiblesse et cette fragilité humaines, d'être livrées à l'oubli si elles ne sont pas régulièrement répétées.

Que dit-il, ce pacte du 1^{er} août 1291 qui confirmait et transformait en une alliance officielle le serment prêté secrètement de nuit, sur la prairie du Grutli, et dont la légende s'est emparée ?

Il vise avant tout à être un instrument de sécurité et de paix.

Pour assurer leur sécurité, les hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald promettent de s'assister mutuellement contre « quiconque, nourrissant de mauvaises intentions à l'égard de leur personne ou de leurs biens, commettrait envers eux un acte de violence, une vexation ou une injustice... »

Pour la première fois, les trois Waldstaetten étaient unis dans un but commun. Cette union qui était, selon les termes du pacte, conclue à perpétuité, ne devait plus se dissoudre, mais devenir au contraire le noyau de la Suisse d'aujourd'hui.

« Pour assurer la paix, le pacte proscribit absolument la violence comme moyen d'obtenir justice, justice qui ne devait être rendue d'ailleurs que par des juges autochtones. Cette proscription de la violence comme moyen d'obtenir justice était quelque chose de tout à fait nouveau. Elle n'apparaît dans le reste de l'empire que 200 ans plus tard. C'est précisément cet article qui fit plus tard de la Confédération un pays de sécurité et de tranquillité, un pays qui aux yeux de beaucoup d'étrangers est un lieu privilégié. Ceux qui s'écarteraient de cette règle trahissent donc une des maximes fondamentales de notre Etat.

Nous vivons dans une époque de larges facilités matérielles. Nous nous réjouissons, cela va sans dire, de ce bien-être. Mais nous devons réaliser que cette époque comporte aussi certains dangers que dénoncent des voix averties de chez nous. Veillons donc à ce que l'abondance ne nous entraîne pas vers une « médiocrité repue », vers un désintéressement des graves problèmes devant lesquels notre pays se trouve placé et que l'exposition de Lausanne a définis de façon frappante.

Le serment du Grutli ne doit pas être uniquement un héritage sentimental. Quelque chose de plus vivant doit s'en dégager pour nous. Il a fait de notre pays — ce dont nous sommes justement fiers — la plus vieille démocratie du monde. La Suisse doit donc avant tout rester dépositaire de la véritable, de l'authentique idée démocratique.

Dans notre époque, où tout se dévalue, il est des mots qu'on hésite à prononcer, tant on en a fait un mauvais usage. La démocratie est un de ces mots. Et pourtant, en raison même de l'abus qu'on en a fait, il est nécessaire d'en rappeler le véritable sens.

La démocratie, telle que nous l'entendons, est une communauté de citoyens unis dans une existence fraternelle, offrant à chacun une participation aussi large et aussi généreuse que possible à la vie de l'ensemble. La démocratie comprise ainsi ne peut subsister que si elle est animée d'un véritable esprit de solidarité.

L'essentiel, aussi bien dans notre vie nationale que dans notre vie internationale, est de ne pas laisser notre âme s'appauvrir. Nous devons puiser dans notre grand passé les forces spirituelles qui féconderont notre action. Nous devons conserver, entretenir l'idéal qui nous a été légué et qui répandra la vie dans ce que nous entreprendrons.

Aussi, en terminant, comme l'ont fait nos ancêtres, nous recommanderons notre patrie à la protection du Tout-Puissant. Puisse-t-elle ne jamais lui manquer, car nous savons qu'elle lui est indispensable. »

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA FÊTE DES VENDANGES DE NEUCHÂTEL AURA LIEU LES 3 et 4 OCTOBRE 1964

Selon une tradition vieille de bientôt quarante ans, la fête des vendanges de Neuchâtel aura lieu le premier dimanche d'octobre. Elle sera une fois encore la plus somptueuse et joyeuse des manifestations automnales de la Suisse.

Sur le thème « Sourires, rires et fous rires », son cortège conduit par la musique de la marine royale britannique, alliera la fantaisie à la beauté, et son corso fleuri sera un enchantement pour les yeux.

LE CINEASTE BRANDT A L'HONNEUR

L'Institut neuchâtelois a décerné son prix annuel au cinéaste Henri Brandt au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Neuchâtel. L'éloge du lauréat a été fait par le professeur Estreicher. Le prix a été remis par le président de l'Institut, l'ancien commandant de corps, Louis de Montmollin. Le lauréat a ensuite parlé de sa conception de l'art du cinéaste et a présenté plusieurs de ses œuvres.

CANTON DE VAUD

L'EXPO ET SES INSTALLATIONS

La direction de l'exposition nationale met en vente, d'ici à fin octobre, des constructions en bois, en ciment, en métal, en polyester, des dortoirs, des baraques, des pavillons pour bureaux, des installations de cuisine, du mobilier de restaurants et de bureaux, quelques œuvres d'art, le monorail, le télécabane, des toiles et tente et enfin le mésoscaph.

LE PRIX DE LAUSANNE

Le prix de Lausanne, d'une valeur de 20.000 F décerné pour la première fois le 9 juin par la municipalité, a été remis solennellement dans les salons de Mon-Repos à l'écrivain Edmond Gilliard (Lausanne). De nombreuses personnalités étaient présentes : MM. Ernest Ansermet, bourgeois de Lausanne, le poète Gustave Roud, M. Secrétan, président de la Société académique vaudoise, Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud, la municipalité de Lausanne, des peintres, des professeurs universitaires et de gymnastique, etc.

M. Georges-André Chevallaz, syndic de Lausanne, a remis le prix à M. Edmond Gilliard, « en hommage au maître toujours agissant, secouant les idées reçues, en hommage à l'homme se vantant d'être en état de continuelle insubordination, en hommage au créateur des « cahiers vaudois », à l'éditeur des lettres de Lausanne, à l'auteur du « Pouvoir des vaudois » de l'Alchimie verbale ».

M. Edmond Gilliard, qui a 89 ans, a répondu debout à cet hommage, en rappelant ses souvenirs d'enseignant, son amour de la terre nourricière lorsqu'il était propriétaire d'une ferme à Fiez, près de Grandson.

M. JACQUES BEGLINGER DEVIENT SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

M. Jacques Beglinger, docteur en droit de l'université de Lausanne, depuis 1961 chef du service de l'information de l'Exposition Nationale à Lausanne, a été nommé secrétaire général de l'université de Lausanne. M. Beglinger succède à M. Jean-Paul Chatelanat, qui a été nommé directeur administratif de l'Institut des hautes études internationales de Genève.

DISCOURS WAHLEN AUX « RENCONTRES SUISSES »

Les « Rencontres suisses » ont tenu leur assemblée générale au théâtre de l'Exposition nationale, en pré-

sence notamment de MM. Roger Bonvin et F.-T. Wahlen, conseillers fédéraux, G. Despland, président de l'Expo, et de nombreuses personnalités du monde politique et culturel.

Après la partie administrative, M. Jean-Jacques Schwarz, de Lausanne, président, a présenté un rapport d'activité, rappelant d'abord que les « Rencontres suisses » sont un forum d'hommes de bonne volonté, d'origines, de fonctions, de formation et d'aspirations différentes, mais travaillant ensemble au maintien et à l'amélioration du patrimoine spirituel du pays.

Plusieurs commissions sont à l'œuvre au sein de cette organisation, l'une d'elles s'est penchée sur le problème de l'objection de conscience. Le président Schwarz pense qu'elle pourrait proposer aux autorités fédérales non la création d'un service civil discuté, mais l'organisation d'un service charitable effectué en Suisse, sans lien direct ou indirect avec l'armée.

Une autre commission s'occupe des questions de la jeunesse en rapport avec le métier et la vie publique. Un séminaire sur la formation civique des jeunes se tiendra cet automne. Une troisième commission, enfin, traite le thème de la cohésion sociale, avec la participation de représentants patronaux, syndicaux et paysans.

Le point principal de l'ordre du jour était une conférence du conseiller fédéral Wahlen, intitulée « La Suisse devant l'avenir: indépendance et engagement ». Le chef du Département politique a d'abord félicité l'Expo d'avoir renoncé à glorifier notre histoire, pour prendre plutôt la forme d'une Landsgemeinde de la méditation tournée vers les problèmes de l'avenir.

Parlant de la position de la Suisse dans la communauté des peuples, M. Wahlen a d'abord montré que notre pays est à la fois très national et très international. Ouvert aux institutions mondiales, il n'en reste pas moins attaché à sa neutralité, celle-ci devant être maintenant complétée par l'idée de solidarité. L'orateur a rappelé les efforts pour l'intégration européenne et la position de la Suisse, membre de l'A.E.L.E., qui ne réactivera pas sa demande d'association au Marché commun tant que la situation ne sera pas éclaircie.

Après avoir évoqué les difficultés économiques que notre pays risque de rencontrer sur le plan international, M. Wahlen a parlé de nos relations avec les autres pays du monde et de l'amélioration intervenue dans nos rapports avec les Etats communistes. Il a signalé à ce propos la différence d'appréciation, à l'égard du communisme qui existe entre Alémaniques et Romands. Les Suisses doivent rejeter le communisme, mais cela ne doit pas empêcher la discussion: le monde doit trouver une manière de compromis entre les idéologies et les structures sociales de l'Est et de l'Ouest.

M. Wahlen a encore souligné l'importance de l'aide aux pays en voie de développement, puis il s'est livré à des réflexions sur nos problèmes de politique intérieure, évoquant notamment le retard de la Suisse, dans maints domaines, l'affaire du « Mirage » et un certain malaise économique qui gagne le plan politique.

L'expansion économique a dépassé les limites du raisonnable et le Conseil fédéral a dû intervenir contre la surchauffe. On lui reprocha longtemps de ne rien faire, or, on lui reproche maintenant de faire quelque chose. Ceux qui critiquent devraient comprendre qu'il n'y a pas de liberté économique sans le sens des responsabilités. Or ce sens a souvent été oublié et trop d'intérêts économiques, en visant des buts égoïstes, se font les fossoyeurs de la liberté.

M. Wahlen a tiré de son exposé la conclusion suivante: la conception politique de la Suisse n'a pas besoin d'être révisée et nos institutions suffisent à nos besoins, à condition de les utiliser avec discernement et de les compléter opportunément.

FONDATION C.-F. RAMUZ

Durant l'exercice 1963, la Fondation C.-F. Ramuz, que préside M. Daniel Simond, maître au gymnase de la cité, a accordé un subside de 3.000 F à l'important ouvrage de M. A. Berchtold, « La Suisse romande au cap du xx^e siècle », a participé par un don de 300 F à l'achat d'un tableau de Mireille Monod représentant « La muette », qui figure au musée de Pully. Elle a décidé d'allouer un subside de 3.000 F à la société jurassienne d'émulation pour la publication d'une anthologie jurassienne laquelle donnera une vue d'ensemble de la vie jurassienne, dans ses aspects littéraires, historiques et scientifiques.

Les comptes de l'exercice 1963 accusant un excédent de recettes de 3.035 sur un total de recettes de 7.866 F, où les intérêts représentent 5.491 F et les cotisations 2.375 F.

PRIX LITTÉRAIRES INTERNATIONAUX CHARLES VEILLON POUR UN ROMAN DE LANGUES FRANÇAISE, ITALIENNE ET ALLEMANDE

Le concours littéraire aux prix internationaux Charles Veillon 1964 (décernés en 1965) dotés de 5.000 F suisses chacun, est ouvert. Les auteurs, de quelque nationalité qu'ils soient, peuvent présenter un ou deux romans en langues française, italienne ou allemande et demander des conditions de participation ou toutes indications utiles au Prix Charles Veillon, 29, avenue d'Ouchy, Lausanne (Suisse).

Le jury de langue française est présidé par M. André Chamson, de l'Académie française. Le jury de langue italienne par M. le professeur Reto Roedel, et le jury de langue allemande par M. Max Rychner.

MORT DU DOCTEUR AUGUSTE VUITHIER

Le docteur Auguste Vuithier est décédé subitement à Chandolin où il passait régulièrement ses vacances.

Né à Neuchâtel le 17 septembre 1876, le docteur Vuithier avait fait ses études de 1895 à 1901 à l'université de Zurich, avait obtenu son diplôme de médecin en 1901 et son grade de docteur en 1902. De 1903 à 1905, il fut assistant à Leysin et il s'installa à Zurich le 1^{er} octobre 1905. Il y fut le médecin du premier dispensaire anti-tuberculeux. A partir de 1918, le docteur Vuithier pratiqua la médecine à Lausanne. A plusieurs reprises, de 1914 à 1918, il fut membre de la commission franco-suisse et de la commission franco-allemande pour l'internement et le rapatriement des prisonniers de guerre. Il avait été nommé lieutenant-colonel des services de santé en 1918. Il fut, de 1929 à 1962, membre du Conseil d'administration de « La Source », école romande d'infirmières.

C'était un grand alpiniste, qui, à l'âge de 80 ans, avait encore gravi le pigne d'Arolla, dans le val d'Hérens.

PRIX DU LIVRE DE LA JEUNESSE 1964 A CECILE LAUBER, LUCERNE

Au cours de l'assemblée des déléguées de l'Association suisse des institutrices, le président de la commission du Livre de la jeunesse de l'Association suisse des enseignants, M. Peter Schuler, de Berne, a décerné au casino de Schaffhouse, le prix annuel du livre de la jeunesse à la poétesse lucernoise Cécile Lauber, pour son ouvrage « Land deiner Mutter » (Pays de ta mère).

La poétesse Cécile Lauber-Dietler, d'origine soleuroise, est née à Lucerne en 1887, cadette d'une famille de 8 enfants, et fille de l'ancien directeur du chemin de fer du Gothard. De 1913 à 1918, lorsque son mari fut élu membre du tribunal fédéral des assurances et revint dès lors à Lucerne, elle habitait Lausanne. Cécile Lauber a reçu en 1955 le prix de la ville de Lucerne pour l'art et la littérature, décerné pour la première fois.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

LA S.I.G. N'A PAS LIVRE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ARMES A L'EGYPTE

La « Schweizerische Industrie Gesellschaft » (société industrielle suisse) de Neuhausen-am-Rheinfall communique :

Lors du procès d'espionnage qui s'est déroulé récemment devant le tribunal de district de Zurich, procès intenté à MM. Naef et Neeser, employés de la maison M.T.P. (Matoren-Turbinen-und Pumpen, A.G.) le défenseur des deux accusés affirma que la S.I.G. avait, par le canal de la M.T.P., envoyé

des pièces détachées d'armes en Egypte. Il est inquiétant et incompréhensible, ajouta-t-il, que des maisons suisses renommées, telle la S.I.G., tournent de cette manière l'embargo sur les armes à destination des pays du Moyen-Orient.

La S.I.G. affirme à ce propos qu'elle n'a jamais livré à la M.T.P. d'armes, de pièces détachées d'armes ou n'importe quel autre objet de sa production. Elle a seulement reçu, il y a des années, une demande de renseignement sur une spécialité électrique, ce qui n'avait pas abouti à une commande. Ce ne peut être tout au plus qu'à propos de cette demande, et non pas d'une livraison, que la S.I.G. se trouve mentionnée dans les documents de la M.T.P.

Bien que les déclarations inexactes du défenseur aient reçu une grande publicité par les comptes rendus du procès dans la presse, la S.I.G. n'avait jusqu'ici fait exiger qu'une rectification de la part de l'avocat, qui se trouverait actuellement en Israël, tout en attirant son attention sur les suites pénales que pourrait avoir la légèreté de son attitude. Mais maintenant qu'un appel signé par des professeurs d'université est adressé au public, la S.I.G. se voit obligée de publier cette rectification. Elle se réserve le droit de poursuivre pénalement la confirmation de la diffusion d'affirmations différentes et fausses.

CANTON DU VALAIS

DES CENTAINES DE MILLIERS D'ARBRES MALADES

La presque totalité des mélèzes du Valais central, soit plusieurs centaines de milliers d'arbres, sont atteints actuellement d'une maladie qui offre l'apparence du dessèchement, toute verdure ayant disparu. Ce phénomène n'a pas manqué d'inquiéter de nombreuses personnes en Valais et plus spécialement les touristes dont bon nombre croient que ces arbres sont perdus.

Selon les services forestiers, il n'y a nullement à s'inquiéter il s'agit là des méfaits d'un insecte connu sous le nom de « pirale grise » ou « tordeuse du mélèze ». Cet insecte se développe à une cadence extraordinaire et a mangé toutes les pousses vertes à plus de trente mille hectares de forêt environ s'étendant de la région de Fully à celle de Montana.

Faute de nourriture suffisante cet insecte périra de lui-même au bout de quelques mois et les arbres se remettront à verdoyer. Ce phénomène se présente tous les cinq ans environ principalement dans les régions de mélèzes du Valais et des Grisons.

CANTON DE ZURICH

UNE FEMME DE LETTRES REÇOIT
UN DON D'HONNEUR

Sur recommandation de la commission littéraire, M. Emile Landolt, président de la ville de Zurich, a fait un don d'honneur de 3.000 F, prélevé sur le crédit ouvert aux lettres, à Mme Olga Meyer, auteur de récits pour la jeunesse, à l'occasion de son 75^e anniversaire.

« LE SOLDAT SUISSE », SERVICES ACTIFS
DE 1914-18 ET DE 1939-45

Dans son dernier numéro, « Le soldat suisse » consacre une édition richement illustrée aux services actifs de l'armée suisse durant les années s'étendant de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945.

De nombreux articles y figurent, émanant notamment du colonel Otto Scheitlin, du colonel Kurz, chef du service de presse du Département militaire fédéral, du lieutenant-colonel Riklin, des colonels E. Watter et Ogg et du capitaine G. Daeniker.

Le journal publie, au début de l'édition spéciale consacrée à ces grandes dates de l'histoire militaire suisse, un ordre du jour de M. Paul Chaudet, conseiller fédéral, chef du Département militaire fédéral.

HEBDOMADAIRES ETRANGERS EN SUISSE

L'organe officiel de l'Association suisse de publicité rapporte, sur la base d'un sondage public, que trois illustrés allemands comptent actuellement en Suisse alémanique 754.000 lecteurs réguliers. Deux illustrés français comptent d'autre part en Suisse romande 231.000 lecteurs réguliers. L'organe de l'Association suisse de publicité se préoccupe de cet afflux sur le marché suisse de produits de la presse allemande étant donné que certaines parutions atteignent presque des chiffres de vente proches de ceux des plus grands hebdomadaires suisses.

LES DERNIERES RESERVES
DE MAIN-D'ŒUVRE SONT EPUISEES

Ainsi que le communique l'Union centrale des associations patronales suisses dans son dernier rapport annuel, de nombreuses entreprises ont de la peine à maintenir l'effectif de leur personnel et à occuper toutes les places de travail. D'autres se voient contraintes d'engager de la main-d'œuvre insuffisamment qualifiée ou de la conserver à leur service, ce qui

influence défavorablement la productivité. Depuis longtemps, toutes les places d'apprentissage ne peuvent plus être repourvues ou le niveau des qualifications doit être abaissé pour une partie des nouveaux apprentis. Contraintes qu'elles sont de mettre à profit les dernières réserves de main-d'œuvre indigène, de nombreuses entreprises ont admis d'employer des femmes mariées à la demi-journée et de faire appel aux services de retraites. A la longue, il serait difficile de conserver les traditions de la qualité suisse si la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. A côté de la difficulté de trouver du personnel formé hautement qualifié, se pose d'une manière toujours plus aiguë, selon l'Union centrale, le problème de trouver à l'étranger une bonne main-d'œuvre, qualifiée ou non-qualifiée, car un nombre toujours plus élevé de Suisses recherche de « meilleures » places et professions et délaisse, d'une manière générale, les « activités inférieures ». Cette évolution « risque de devenir pour la Suisse un talon d'Achille, ce changement de structure a encore trop peu retenu l'attention de la population et de nos autorités ».

René DOUILLARD
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 Paris-11^e

Livre dans le monde
entier par INTERFLORA

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE
DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS
VITRERIE

38, rue François-1^{er}
Paris-8^e

Taverne de Genève

9, rue N.-D.-de-Bonne-Nouvelle
Cent. 21-08

TOUTES LES SPECIALITES SUISSES D'ORIGINE

Râclette Valaisanne

Fondue bourguignonne

Fermé le samedi